

## Intégrer l'aidant au sein d'une équipe paramédicale

De manière générale, comme avec le médecin, la relation nouée par le professionnel avec l'aidant ne doit pas exclure le malade et à l'inverse, l'aidant ne doit pas être ignoré. La reconnaissance de son rôle actif est une des premières demandes de l'aidant.

La relation entre le personnel paramédical, et notamment infirmier ou auxiliaire de vie, et l'aidant est souvent réputée forte, surtout lors de soins à domicile. Alors que le médecin intervient ponctuellement, l'infirmier ou l'aide à domicile se rend très régulièrement voire quotidiennement chez le patient. Il voit le malade et son entourage évoluer ensemble. Le soin peut être l'occasion de discussion tripartite, avec un caractère nettement moins formel que lors d'une consultation. La régularité permet au professionnel d'évaluer non seulement comment évolue l'état du malade mais également celui de son proche. En ce sens, l'échange d'informations entre professionnels de santé est primordial.

Les soins notamment intimes ne doivent pas, dans la mesure du possible, être réalisés en présence de l'aidant. Celui-ci reste avant tout un conjoint, un enfant, un proche et il convient d'essayer de préserver la relation qui existait antérieurement entre l'aidant et l'aidé.

Dans la prise en charge d'une pathologie chronique, de multiples acteurs, outre l'équipe médicale, peuvent intervenir, notamment au domicile du patient. Pour l'aidant, cela peut être source de confusion dans le sens où il ne sait plus ce qui est de son ressort et ce qui est du ressort du professionnel. Le Guide de l'aidant familial rappelle le rôle de chacun.

### ➤ L'auxiliaire de vie ou aide à domicile

- Ce qu'il (ou elle) fait : aider et accompagner les personnes handicapées ou âgées dépendantes dans les gestes de la vie quotidienne qu'elles ne peuvent plus exécuter seules : toilette, repas, courses, promenades, distractions, etc.
- Ce qu'il (ou elle) ne fait pas : les activités ménagères ou domestiques.

### ➤ L'aide-ménagère

- Ce qu'il (ou elle) fait : s'occuper du ménage, du repassage, éventuellement de la cuisine.

- Ce qu'il (ou elle) ne fait pas : donner des soins à la personne dépendante.

## ➤ L'aide-soignant(e)

- Ce qu'il (ou elle) fait : veiller à l'hygiène et au confort de la personne malade : toilette, change, etc.
- Ce qu'il (ou elle) ne fait pas : les activités ménagères ou domestiques

## ➤ L'infirmier(ère)

- Ce qu'il (ou elle) fait : les soins infirmiers - piqûres, prélèvements, pose de sonde, prévention ou soin des escarres, etc.- et d'hygiène parfois.
- Ce qu'il (ou elle) ne fait pas : distraire le malade, faire des promenades ou des courses.

Dr. Sylvie Gilot et Julie Vedovati, journaliste – HealthExperts

### Référence

Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, *Guide de l'aidant familial*, 2007. Consultable sur <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/famille/navigation-bloc-2/guides-pratiques/guide-aidant-familial.html>